



Les Amis du Parc naturel régional des Ardennes

ÉTONNER
Ardenne
ENCHANTER

BULLETIN D'INFORMATION n° 34

JUIN 2015

Rendez-vous du Parc

Terroir et patrimoine
pour une marche gourmande réussie.

Près de 300 personnes ont participé à la première marche gourmande organisée par les Vignerons de Servion, association membre des Amis du Parc, le jeudi 14 mai à Rouvroy-sur-Audry.

À partir de 10h30, et sous une météo capricieuse, les participants ont arpenté les chemins bocagers et forestiers du Val de Sormonne pour profiter des haltes gourmandes, et ainsi déguster les produits et les vins du terroir. À cette occasion, le PNR disposait d'un espace pour sensibiliser les visiteurs aux richesses patrimoniales locales. Une nouvelle fois, merci aux Amis du Parc pour leur disponibilité !

www.lesvigneronsdeservion.com



Samedi 27 juin à Éteignières

Éteignières, destination ultime pour nos déchets, mais pas seulement...

Venez découvrir comment nos déchets peuvent être une matière première inépuisable et permettre une culture biologique, avant leur fin ultime.

De 14h00 à 17h30 ; tout public, gratuit.

Réservation obligatoire auprès du Parc 03 24 42 90 57.

Organisée et animée par la commune d'Éteignières, Arcavi, les Jardiniers d'Arduina et les Amis du Parc.

Samedi 04 juillet à Revin

La Faux, l'énergie d'un ruisseau (3ème volet)

Autour du ruisseau de la Faux, découverte des équipements permettant de récupérer l'énergie du cours d'eau pour la production d'électricité.

De 14h00 à 17h00; balade +/- 4 km ; tout public, gratuit .

Prévoir chaussures de marche, gourde d'eau et vêtements de pluie.

Réservation obligatoire auprès du Parc au 03 24 42 90 57.

Organisée par les Amis du Parc et animée par l'Association revinoise d'éducation et de loisirs (AREL)



Candidature LEADER : ateliers participatifs le mercredi 10 juin à Rocroi



L'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020 du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes se poursuit par la tenue d'un séminaire qui se déroulera le mercredi 10 juin à Rocroi à partir de 18h (salle Nevers).

Par le biais de cette réunion, nous proposons à chacun de venir suggérer ses idées de projets et d'actions, sur des thématiques variées (*agriculture et circuits courts, tourisme durable, patrimoine naturel et cadre de vie, mobilité, services de proximité...*), afin que la candidature LEADER soit en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire.

Le séminaire est ouvert à tous les acteurs du territoire : particuliers, associations, acteurs socio-économiques, collectivités locales... Le déroulé de la séance sera le suivant :

- > Rappel de la démarche LEADER,
- > Retour d'expérience d'un territoire voisin sur l'intérêt du programme LEADER,
- > Restitution des ateliers de concertation et présentation des enjeux du territoire abordés dans le cadre de la candidature,
- > Ateliers participatifs (*voir thématiques ci-dessous*).

Atelier 1 : Accueillir sur notre territoire

L'occasion de pouvoir proposer des idées de projets pour mettre en valeur et préserver les patrimoines, améliorer la visibilité de l'offre touristique, diffuser harmonieusement les flux de visiteurs, concourir à la professionnalisation des

acteurs touristiques, construire une véritable dynamique culturelle...

Atelier 2 : Consommer et produire sur notre territoire

L'occasion de pouvoir proposer des idées de projets pour rapprocher le consommateur du producteur, valoriser et diversifier les productions du territoire, accompagner les filières émergentes et encourager la création de nouveaux débouchés, soutenir l'insertion professionnelle...

Atelier 3 : Vivre sur notre territoire

L'occasion de pouvoir proposer des idées de projets pour maintenir une offre de commerce et de services de proximité, adapter le territoire aux enjeux du vieillissement, répondre aux différents besoins de la population en termes de mobilité, améliorer l'efficacité énergétique du parc de logement...

*Si vous désirez participer à ces échanges, nous vous remercions par avance de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante :
leader@parc-naturel-ardennes.fr,
en précisant l'intitulé de l'atelier auquel vous souhaitez prendre part.*

SEMINAIRE
MER. 10 JUIN
Rocroi > 18h



Les oiseaux déchangent

Les moineaux aiment le bruit des villes, la compagnie des hommes et la poussière des jardins publics.

Mais leur nombre chute partout en Europe de façon inquiétante. Les scientifiques ont avancé plusieurs causes, comme la pollution ou les ondes électromagnétiques.

Des chercheurs du Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS/université de la Rochelle) apportent une nouvelle

explication, publiée dans la revue *Behavioral Ecology*: le bruit urbain. Un brouhaha devenu incessant qui leur fait peur et entraîne leur fuite, notamment en période de nidification. Les parents s'échappent, abandonnant les œufs et laissant les poussins livrés à eux-mêmes, ce qui diminue leurs chances de survie.

L'EXPRESS n°3325



Marchés de Pays

Samedi 06 juin
à partir de 10h00
à Givet



Vendredi 26 juin
à partir de 15h30
à Renwez

Le bonheur est un oiseau qui se pose sur la paume de la main, pour le garder il ne faut pas essayer de le saisir.

Noureddine Khedim

Peut-on bivouaquer sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes ?

La question est régulièrement posée à l'équipe technique du PNR par des visiteurs ou des habitants qui souhaitent organiser une randonnée itinérante sur le territoire. La réponse en quelques lignes...

Il n'existe pas de règlement spécifique au Parc naturel régional des Ardennes, concernant le bivouac. Aussi, la réglementation française s'applique. Elle précise qu'il est interdit de bivouaquer :

- > Sur la voie publique,
- > À moins de 500 m d'un monument historique,
- > À moins de 200 m d'un point d'eau destiné à la consommation,
- > Dans les Réserves Naturelles Nationales, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et les Réserves Biologiques Domaniales,
- > Dans certaines zones définies par des arrêtés municipaux ou préfectoraux motivés.

Ailleurs, le bivouac avec ou sans tente (on s'installe au coucher du soleil et on plie au lever du soleil) dans le cadre d'une randonnée

itinérante est toléré sur accord du propriétaire privé ou public de la parcelle sur laquelle on s'installe.

Quelques conseils préventifs et recommandations d'usage concernant le bivouac :

- > Ne rien laisser derrière soi lorsqu'on quitte un bivouac, que ce soit des ordures ou des produits d'hygiène personnelle.
- > Laisser le site tel qu'il était avant l'installation du bivouac.
- > Faire preuve de discrétion pour ne pas déranger la faune du secteur, surtout durant les périodes sensibles de reproduction et de nidification.

Guide des bonnes pratiques en milieu naturel à télécharger sur le site du Parc



Illustration Caroline MEYNIER

Aphorismes superstitieux ardennais (1er partie)

- Quand il y a un malade dans une maison, il ne faut pas faire la lessive : ce serait hâter sa mort.
- Lorsqu'une femme accouche, autant de nœuds se comptent au cordon ombilical, autant d'enfants elle aura.
- La saignée est toujours nuisible aux hommes, car ils n'ont jamais trop de sang : elle ne profite qu'aux femmes.
- Le jaune guérit le jaune, le rouge guérit le rouge, le blanc guérit le blanc : aussi faut-il combattre la jaunisse par l'eau de carottes, la rougeole par l'eau de lentilles, les pâles couleurs par les fleurs d'orties.
- Pour guérir un lumbago, il suffit d'appliquer sur la partie malade une patte de lièvre enfermée dans un petit sac.
- Ne vous faites jamais arracher une canine avariée, vous deviendriez aveugle.
- Retirer l'oreiller à un malade qui agonise, c'est hâter sa mort.
- Si vous traversez un cimetière la nuit, vous mourrez dans l'année.
- Ne fêtez point votre voisin le premier jour de l'an, vous lui donneriez tout le bonheur de votre maison.
- Pour vous guérir de la gale, lavez-vous avec la rosée tombée pendant la nuit de la Saint-Jean.
- Pour ne jamais souffrir des dents, il ne faut jamais se couper les ongles l'un des jours de la semaine commençant par un R.
- Suivant que le matin, sortant de chez vous, vous rencontrez une personne belle ou laide, la journée sera ensoleillée ou pluvieuse.
- Pour faire cesser le hoquet, il faut, sans respirer, de dire et redire cette formule :
J'ai lé souglot (hoquet),
Barbaro,
Plait à Gù (Dieu),
Je ne l'ai plus.
- Pour éteindre un incendie, il suffit de jeter au milieu des flammes un œuf pondu le vendredi-saint.

*Christine DUPONT - Tiré de l'ouvrage
Traditions Légendes et Contes d'Albert Meyrac.*

Nous y étions

- Mardi 28 avril - Dispositif de veille pour la pratique des activités de pleine nature
- Lundi 06 mai - Commission communication à Renwez
- Lundi 08 juin - Conseil d'administration des Amis à Renwez
- Mercredi 10 juin - Assemblée générale de la Confédération des Amis, à Paris



Vous pouvez télécharger les précédents bulletins d'information

sur notre site : www.amisparcardennes.org

Nom : Prénom : Structure :

Adresse:..... Code postal :Ville :

Téléphone : Courriel:..... N° Siret :

Adhésion : Personne physique : 10 € Personne morale : 25 €

Règlement de ma cotisation pour un montant de€

Par chèque à l'ordre de « Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes »

Par virement - Coordonnées pour virement : Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne

IBAN : FR76 1513 5205 9008 0003 6478 481

BIC : CEPARFP513

Fait à Le :

Association Les Amis du Parc naturel régional des Ardennes
amisparcardennes@gmail.com www.amisparcardennes.org

Signature

Adhésion à envoyer à :

Patrice Germain, 26 T rue Royale, 08230 Rocroi

**Adhésion
2015**